

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 23

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2019

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20h18), ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ, Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN, Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS, Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h52

Secrétaire : Magalie PIAT

RESSOURCES HUMAINES

DC.19.019 - Formations année 2018

Formation continue : Formation Continue Obligatoire des Agents de Police Municipaux «Les écrits de la police municipale dans le cadre de la légitime défense» organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, s'élevant à 375,00 € TTC, pour 1 agent de la Police Municipale.

Formation continue : Formation Continue Obligatoire des Agents de Police Municipaux «Sécurité et premiers secours adaptés aux interventions de police municipale» organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, s'élevant à 750,00 € TTC, pour 2 agents de la Police Municipale.

Formation continue : Formation Continue Obligatoire des Agents de Police Municipaux «Tronc commun de la formation continue obligatoire de responsable de service de police municipale» organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, s'élevant à 500,00 € TTC, pour 1 agent de la Police Municipale.

Formation continue: Signature d'une convention de formation professionnelle « CACES R386 cat 1B - Recyclage » avec la société APAVE, s'élevant 326,81 € TTC, pour 1 agent de la Culture.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « CACES R386 cat 1B et 3B - recyclage » avec la société APAVE, s'élevant 2 228.65 € TTC, pour 1 agent de la Logistique., 1 agent du Bâtiment et 1 agent des Ressources Humaines et 1 agent des Espaces verts.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « Habilitation électrique – Chargé d'opérations spécifiques : BS et BT - RECYCLAGE » avec la société SOCOTEC, s'élevant 2 430,00 € TTC, pour 2 agents du Bâtiment, 2 agents de la Culture, 1 agent des Espaces Verts, 2 agents de l'Informatique et 1 agent des Sports.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « Habilitation électrique – BT Indices B1- RECYCLAGE » avec la société SOCOTEC, s'élevant 270,00 € TTC, pour 1 agent du Bâtiment.

Formation continue: Signature d'une convention de formation professionnelle « Habilitation électrique – Chargé d'opérations spécifiques: BS et BT - INITIALE » avec la société SOCOTEC, s'élevant 720,00 € TTC, pour 1 agent de la Logistique et 1 agent de la Jeunesse.

Formation continue: Signature d'une convention de formation professionnelle « Amiante – Opérateur de chantier sous-section 4 - recyclage » avec la société SOCOTEC, s'élevant 600.00 € TTC, pour 2 agents du Bâtiment.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « CIVIL Net RH : Gestion de la paie » avec la société CIRIL s'élevant 1580,00 € TTC, pour 1 agent des Ressources Humaines.

Formation continue: Signature d'une convention de formation professionnelle « CIVIL Net RH: Dossier administratif de l'agent et organigramme » avec la société CIRIL s'élevant 790,00 € TTC, pour 1 agent des Ressources Humaines.

<u>Formation continue</u>: Signature d'une convention de formation professionnelle « CIVIL Net RH : Gestion de l'organigramme » avec la société CIRIL s'élevant 395,00 € TTC, pour 1 agent des Ressources Humaines.

<u>Formation continue</u>: Signature d'une convention de formation professionnelle « CIVIL Net RH : DADS-U norme N4DS et Gestion des anomalies » avec la société CIRIL s'élevant 1 580,00 € TTC, pour 2 agents des Ressources Humaines.

<u>Formation continue</u>: Signature d'une convention de formation professionnelle « Civil Net RH Absences : gestion des absences à capitaux» avec la société CIRIL s'élevant 790,00 € TTC, pour 2 agents des Ressources Humaines.

Formation continue: Signature d'une convention de formation professionnelle « Formation CIRIL NET ENFANCE : utilisateur » avec la société CIRIL s'élevant 1 350,00 € TTC, pour 5 agents de la Jeunesse.

<u>Formation continue</u>: Signature d'une convention de formation professionnelle « Formation du logiciel Géo verbalisation électronique -Théorique et Pratique des utilisateurs » avec la société LOGITUD s'élevant 545,00 € TTC, pour 5 agents de la Police Municipale.

<u>Formation continue</u>: Signature d'une convention de formation professionnelle « Sensibilisation utilisation produits chimiques et EPI» avec Orléans Métropole s'élevant 480,00 € TTC, pour les agents des services Education, Entretien, Restauration.

<u>Formation continue</u>: Signature d'une convention de formation professionnelle « BAFA - Session d'approfondissement "petite enfance et animation" » avec la société UFCV s'élevant 340,00 € TTC, pour 1 agent de la Jeunesse en contrat d'emploi d'avenir.

<u>Formation continue</u>: Signature d'une convention de formation professionnelle « BAFA - Session d'approfondissement "préadolescents et adolescents" » avec la société UFCV s'élevant 340,00 € TTC, pour 1 agent de la Jeunesse.

Formation continue: Signature d'une convention de formation professionnelle « BAFA - Session générale" » avec la société UFCV s'élevant 399,00 € TTC, pour 1 agent de la Jeunesse en contrat unique d'insertion.

<u>Formation continue</u>: Signature d'une convention de formation professionnelle « BAFD - Session générale » avec la société CEMEA s'élevant 576,00 € TTC, pour 1 agent de la Jeunesse en contrat unique d'insertion.

<u>Formation continue</u>: Signature d'une convention de formation professionnelle « BAFD - Session perfectionnement » avec la société CEMEA s'élevant 384,00 € TTC, pour 1 agent de la Jeunesse.

<u>Formation continue</u>: Signature d'une convention de formation professionnelle « Les bonnes pratiques d'hygiène approfondissement » avec la société GV RESTAURATION SERVICES s'élevant 2 385,00 € TTC, pour les agents de la Restauration.

Formation continue: Signature d'une convention de formation professionnelle « 4ème édition "Les rencontres de la parentalité"» avec la société CAF Du Loiret s'élevant 12,00 € TTC, pour 1 agent de la Halte-Garderie.

Soit un montant total pour les agents de 20 146,46€ TTC

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « Adhésion 2018 formation des élus-es » avec la société CIDEFE, s'élevant 3 590,00 € TTC, pour 5 Élus(es).

<u>Formation continue</u>: Signature d'une convention de formation professionnelle « Adhésion 2018 formation des élus-es » avec la société F.N.C.C, s'élevant 204,00 € TTC, pour les Élus(es).

<u>Formation continue</u>: Signature d'une convention de formation professionnelle « Formation Avoir de la répartie » avec la société Elues locales, s'élevant 690,00 € TTC, pour 1 élu.

<u>Formation continue</u>: Signature d'une convention de formation professionnelle « Journées Nationales Art & Territoires» avec la société Condorcet Formation, s'élevant 606,00 € TTC, pour 1 élu.

Formation continue: Signature d'une convention de formation professionnelle « 101ème congrès des maires "Servir le citoyen et agir pour la République"» avec la société AMF, s'élevant 95,00 € TTC, pour 1 élu.

Soit un montant total pour les élus de 5 185,00€ TTC

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 0 2 AVR. 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 0 4 AVR. 2019

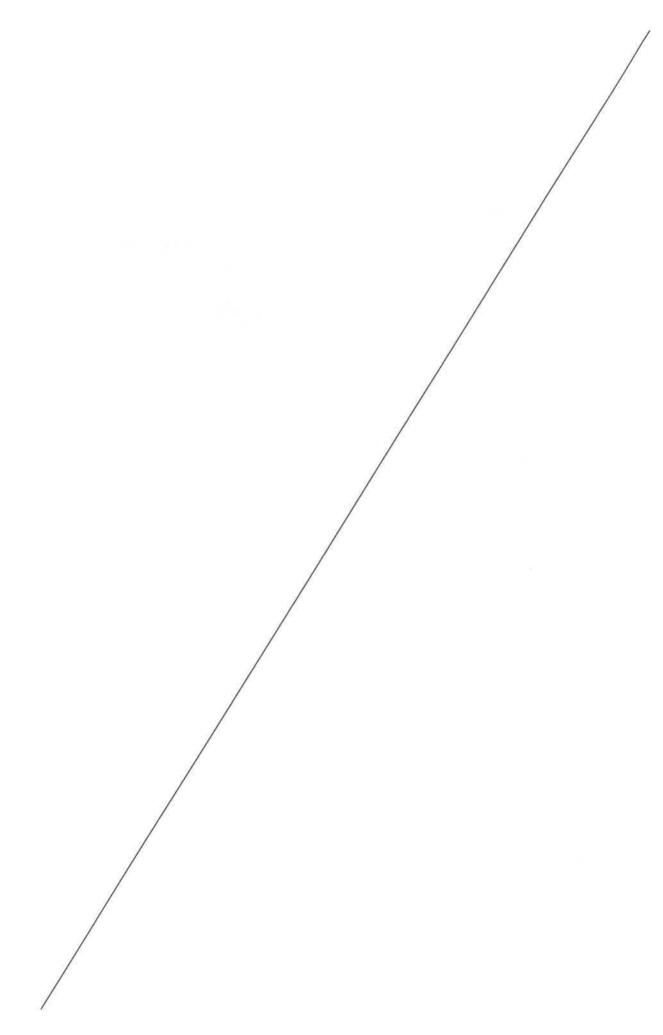
Publication le : Notification le :

0 8 AVR. 2019

0 8 AVR. 2019

Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer

DC-19-019

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2019-04-04T14-45-27.00 (MI216165569)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190326-DC-19-019-AU (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

Formations année 2018

Date de décision :

26/03/2019

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Autres

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.1.8. Autres actes afférents au personnel :

Acte:

DC.19.019-RH- formations année

Multicanal: Non

2018.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Date 04/04/19 à 14:45 Date 04/04/19 à 14:45

Par RICHARD Aurélie
Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 04/04/19 à 14:52

